



Consentement à la transmission électronique de documents – Modalités – Cartes de crédit

Les présentes modalités s'appliquent à la transmission électronique, à votre attention, de documents liés à vos Produits et/ou services de carte de crédit.

1. DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliqueront aux présentes Modalités :

« **Appareil mobile** » désigne un appareil mobile comme un ordinateur, un appareil portatif de poche ou un téléphone, y compris toute forme de téléphone mobile, appareil sans fil ou tout autre appareil électronique que vous utilisez pour accéder aux Services en ligne;

« **Banque Laurentienne** » ou « **BLC** » désigne la Banque Laurentienne du Canada ainsi que toutes ses filiales et sociétés affiliées (y incluant, sans limitation, B2B Banque, Trust la Laurentienne du Canada Inc., BLC Trust et BLC Services Financiers Inc., tel qu'applicable);

« **Centre Télébancaire** » désigne le centre de service à la clientèle de Banque Laurentienne;

« **Document(s)** » désigne les documents énumérés à la section 2 des présentes Modalités;

« **Modalités** » désigne les présentes modalités qui, sur confirmation de votre consentement, régiront la transmission électronique de vos Documents, et telles que modifiées ou mises à jour de temps à autre;

« **Mot de passe** » désigne soit (i) le mot de passe confidentiel qui vous a été remis lors de votre inscription aux Services en ligne et que vous devez modifier lors de votre première utilisation des Services en ligne, ou (ii) le mot de passe que vous avez créé lors de votre première utilisation des Services en ligne; il s'agit d'une combinaison confidentielle de chiffres, et/ou de numéros, et/ou de lettres, et/ou de caractères spéciaux utilisée pour vous identifier et accéder aux Services en ligne;

« **nous** », « **notre** » désignent ou font référence à la Banque Laurentienne;

« **Produit et/ou service de carte de crédit** » désignent tout produit ou service de carte de crédit offert par Banque Laurentienne pour lesquels vous nous avez soumis une demande, et dont vous bénéficiez ou dont vous bénéficierez dans le futur, personnellement ou en commun avec d'autres personnes (si applicable), ou à l'égard desquels vous agissez à titre de mandataire, tuteur, représentant temporaire, représentant légal, administrateur de comptes, titulaire de carte principal, conseiller, liquidateur, fiduciaire ou à tout autre titre vous donnant des pouvoirs d'administration du bien d'autrui à l'égard de tels Produits et/ou services de carte de crédit (si applicable);

« **Relevés** » désigne les relevés ou reçus périodiques (mensuels ou transmis selon toute autre fréquence) vous étant transmis et faisant état des détails de vos Produits et/ou services de carte de crédit détenus à la Banque Laurentienne, de même que les relevés ou déclarations annuels (si applicable);

« **Services en ligne** » désigne les plateformes en ligne de Banque Laurentienne que vous utilisez pour accéder aux Produits et/ou services de carte de crédit offerts par Banque Laurentienne de façon électronique et pour effectuer des transactions bancaires par le biais d'un Appareil mobile avec un code d'utilisateur ou un courriel aux fins d'accès et/ou un Mot de passe;

« **Titulaire de compte Visa* Affaires** » désigne l'entreprise (ou l'individu, le cas échéant) ayant effectuée une demande de carte de crédit Visa* Remises Affaires Banque Laurentienne ou Visa* Récompenses Affaires Banque Laurentienne afin d'ouvrir un compte de carte de crédit Banque Laurentienne et émettre une (1) ou plusieurs cartes de crédit Visa* Remises Affaires Banque Laurentienne ou Visa* Récompenses Affaires Banque Laurentienne;

« **Vos Coordonnées** » désigne toute information permettant de vous rejoindre, incluant sans limitation, votre adresse postale, votre adresse courriel, votre numéro de télécopieur ou numéro de téléphone (incluant le numéro de portable), que vous avez fourni, et que la Banque a accepté, et par laquelle la Banque peut vous faire parvenir des avis écrits;

« **Vous** », « **Vos** », « **Votre** » désignent ou réfèrent à toute personne, ou au représentant de telle personne, ayant requis auprès de Banque Laurentienne, ayant soumis une demande, ayant reçu une carte de crédit à titre d'utilisateur autorisé, s'étant fait octroyer des droits d'accès, à titre d'administrateur du compte ou de titulaire de compte principal, ou ayant offert de garantir ou de consentir une sûreté à l'égard de, tout Produit et/ou service de carte de crédit offert par Banque Laurentienne. Dans le cas où le Produit et/ou service de carte de crédit est une Visa* Remises Affaires Banque Laurentienne ou une Visa* Récompenses Affaires Banque Laurentienne, ces termes réfèrent également au Titulaire de compte Visa* Affaires (lorsqu'applicable).

2. CONSENTEMENT À LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS

Vous consentez à recevoir par voie électronique les documents, avis et informations suivants relatifs à vos Produits et/ou services de carte de crédit (collectivement, les « **Documents** ») :

a) Toute demande, termes, conditions et modalités (incluant les présentes Modalités), ententes ou conventions client et formulaires (incluant les formulaires d'assurance et les documents afférents, si applicable), en lien avec vos Produits et/ou services de carte de crédit;

b) Les Relevés;

- c) Les avis ou conventions liés aux modifications ou mises à jour des termes, conditions et modalités applicables à vos Produits et/ou services de carte de crédit y incluant les présentes Modalités;
- d) Les avis annuels ou autres avis transmis en lien avec vos Produits et/ou services de carte de crédit, incluant sans limitation tout relevé fiscal;
- e) Les avis de modification des taux d'intérêt, des frais (incluant tout nouveaux frais) et des charges applicables aux Produits et/ou services de carte de crédit, ainsi que de tout autre élément indiqué dans les divulgations obligatoires et encadrés informatifs que nous vous transmettons lors de la souscription de nouveaux Produits et/ou services de carte de crédit auprès de Banque Laurentienne;
- f) Tout autre document, avis, confirmation ou information que nous sommes légalement requis de vous transmettre en lien avec vos Produits et/ou services de carte de crédit; et
- g) Des sondages relatifs à votre expérience client, directement de la Banque Laurentienne, ou via un fournisseur de services externe.

3. DÉSIGNATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION PAR LESQUELS LES DOCUMENTS VOUS SERONT TRANSMIS ÉLECTRONIQUEMENT

Vous désignez par les présentes les Services en ligne et toute adresse courriel associée à vos Produits et/ou services de carte de crédit (ou tout lien accessible par ces moyens) comme moyens électronique de communication aux fins de la réception des Documents. Nous pouvons vous transmettre électroniquement des Documents par le biais de l'un ou l'autre des moyens de communication suivants et de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) un message que nous affichons dans le centre de messagerie des Services en ligne pour vous informer que le Document est disponible dans un hyperlien ou un document PDF joint, ou à l'endroit indiqué;
- b) un Document que nous plaçons directement dans les Services en ligne;
- c) un Document que nous transmettons à votre attention directement à l'adresse courriel associée à l'un de vos Produits et/ou services de carte de crédit (ou un message, envoyé à l'adresse courriel associée à l'un de vos Produits et/ou services de carte de crédit, incluant un hyperlien à partir duquel le Document est accessible);
- d) un message que nous insérons dans un Relevé; ou
- e) un Document que nous vous présentons dans le cadre de la transaction ou de la sélection disponible uniquement au moment de sa présentation, auquel cas il vous sera alors demandé d'imprimer et d'enregistrer une copie du Document pour vos dossiers.

En plus des Documents électroniques, vous pouvez également recevoir, via les Services en ligne ou toute autre adresse courriel associée à vos Produits et/ou services de carte de crédit, d'autres messages sécurisés et non sécurisés de la Banque Laurentienne.

4. VOTRE OBLIGATION D'ACCÉDER ET DE CONSULTER LES DOCUMENTS TRANSMIS ÉLECTRONIQUEMENT

Les Documents que vous acceptez de recevoir électroniquement contiennent des informations importantes à propos de vos Produits et/ou services de carte de crédit, et à ce titre, vous acceptez d'accéder aux Documents et de les consulter, soit via les Services en ligne ou via votre adresse courriel, au moins une fois par mois, ou à toute autre fréquence requise par les modalités, termes et conditions régissant vos Produits et/ou services de carte de crédit. Si vous éprouvez des difficultés à accéder à vos Documents ou à les consulter, ou dans le cas où vous ne disposez plus des moyens technologiques nécessaires pour accéder à vos Documents ou les consulter, vous devez contacter notre Centre Télébancaire au 514-252-1846, ou sans frais au 1-800-252-1846, de 8 h à 20 h du lundi au vendredi et de 8 h à 17 h la fin de semaine (heure de l'Est), afin de résoudre vos problèmes techniques, ou afin de révoquer votre consentement à la transmission électronique de Documents, conformément aux dispositions des présentes.

5. DURÉE DE LA DISPONIBILITÉ DE VOS DOCUMENTS TRANSMIS ÉLECTRONIQUEMENT

Les Documents qui vous seront transmis électroniquement seront accessibles dans le cadre de votre session sécurisée de Services en ligne pour une période maximale de 7 ans et vous êtes responsable d'imprimer et de conserver des exemplaires de ces Documents. Lorsque les Documents qui vous sont transmis électroniquement ne sont pas accessible via vos Services en Ligne, il est de votre responsabilité d'enregistrer et/ou d'imprimer et/ou de prendre une capture d'écran de ces Documents pour vos dossiers, compte tenu qu'aucune copie papier ne vous sera transmise. Ce serait le cas, par exemple, lorsqu'un Document vous est transmis électroniquement à l'adresse courriel associée à vos Produits et/ou services de carte de crédit, si votre fournisseur de services de messagerie électronique ne rend pas ces Documents disponibles pour la durée indiquée précédemment.

6. VOTRE RESPONSABILITÉ D'AVISER LA BANQUE LAURENTIENNE DE TOUT CHANGEMENT DE VOS COORDONNÉES

Vous reconnaissez que vous êtes responsable d'aviser immédiatement la Banque Laurentienne de tout changement de Vos Coordonnées, y compris, sans s'y limiter, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre courriel de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) en communiquant avec notre Centre Télébancaire au 514 252-1846 (région de Montréal) ou sans frais au 1 800 252-1846 (ailleurs au Canada), de 8 h à 20 h du lundi au vendredi et de 8 h à 17 h la fin de semaine (heure de l'Est);
- b) en mettant à jour Vos Coordonnées par l'intermédiaire des Services en ligne; ou
- c) en contactant votre succursale BLC ou votre centre d'affaires (Titulaire de compte Visa* Affaires).

Lorsque vous mettez à jour Vos Coordonnées concernant un Produit et/ou service de carte de crédit en particulier, Vos Coordonnées mises à jour seront considérées comme étant les plus récentes et la Banque Laurentienne est autorisée à mettre à jour ses dossiers en conséquence pour tous les autres produits et services financiers que vous détenez à la Banque Laurentienne (à sa discrétion). Cependant, afin de mettre à jour Vos Coordonnées concernant un produits ou services autres qu'un Produit et/ou service de carte de crédit vous devez modifier l'information votre profil BLC*Direct*.

7. VOUS POUVEZ RÉVOQUER VOTRE CONSENTEMENT

Vous pouvez révoquer votre consentement à la réception des Documents liés à vos Produits et/ou services de carte de crédit par voie électronique en avisant Banque Laurentienne de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) en communiquant avec notre Centre Télébancaire au 514 252-1846 (région de Montréal) ou sans frais au 1 800 252-1846 (ailleurs au Canada), de 8 h à 20 h du lundi au vendredi et de 8 h à 17 h la fin de semaine (heure de l'Est);
- b) en ligne par l'intermédiaire des Services en ligne (non disponible pour les cartes de crédit de Titulaire de compte Visa* Affaires);
- c) à votre succursale BLC; ou, relativement à certains Titulaire de compte Visa* Affaires, à votre centre d'Affaires, le cas échéant; ou
- d) en transmettant par la poste à votre succursale BLC, ou, relativement à certains Titulaire de compte Visa* Affaires, à votre centre d'Affaires, le cas échéant, un avis écrit indiquant clairement et précisément que vous révoquez votre consentement à la transmission électronique de Documents pour vos Produits et/ou services de carte de crédit. Dans ce cas, nous vous transmettrons, par courrier régulier à la dernière adresse indiquée à votre dossier, un accusé réception de votre révocation dans lequel nous vous confirmerons la date de prise d'effet de votre révocation. Vous reconnaissez que la révocation de votre consentement par la poste pourrait être sujette à des délais de traitement de votre révocation, et la limitation de responsabilité ci-dessous s'appliquera alors.

8. TRANSMISSION DE DOCUMENTS EN COPIE PAPIER MALGRÉ LE PRÉSENT CONSENTEMENT À LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE

La Banque Laurentienne se réserve le droit de vous envoyer des Documents imprimés si elle n'est pas en mesure de les envoyer par voie électronique, si elle a des raisons de croire que vous pourriez ne pas avoir reçu ces Documents ou dans toute autre circonstance où la Banque Laurentienne estime qu'il est approprié de le faire.

9. PRODUITS ET SERVICES DÉTENUS CONJOINTEMENT (NON APPLICABLE AUX COMPTES CONJOINTS)

Sauf à l'égard du compte d'un Titulaire de compte Visa* Affaires, si les Produits et/ou services de carte de crédit ont plusieurs titulaires de carte, si l'un ou l'autre des titulaires de carte donne son consentement à la transmission électronique de Documents, les autres titulaires de carte continueront de recevoir les Documents sous format papier, jusqu'à ce qu'ils/elles aient donné leur consentement à la transmission électronique de Documents.

10. AJOUT OU MODIFICATION AUX PRÉSENTES MODALITÉS

Nous pouvons modifier les présentes Modalités, et nous vous informerons de toute modification de façon électronique tel que prévu aux présentes, ou en format papier, à notre discrétion. Dans ce cas, votre utilisation subséquente des Services en ligne fera foi de votre acceptation des modifications aux Modalités. Si vous n'acceptez pas les changements apportés aux Modalités, vous devez révoquer votre consentement aux présentes conformément aux dispositions du paragraphe 7.

Advenant tout changement apporté à la définition des Documents, aux systèmes d'information désignés au paragraphe 3 des présentes, à la durée de disponibilité des Documents, ou à la procédure de révocation de votre consentement, nous vous transmettrons une nouvelle version des présentes Modalités et demanderons d'obtenir votre consentement exprès auxdits changements.

11. LIMITE DE RESPONSABILITÉ DE BANQUE LAURENTIENNE

Vous reconnaissez que les alertes transmises à votre attention afin de vous aviser qu'un Document est disponible via les Services en ligne, ou transmises à l'adresse courriel associée à vos Produits et/ou services de carte de crédit peuvent être retardées, non transmises, ou transmises de façon incorrecte ou incomplète en raison d'enjeux techniques ou de toute autre raison indépendante de notre contrôle. Vous reconnaissez également qu'il pourrait y avoir des délais dans le traitement de votre révocation transmise à Banque Laurentienne conformément aux dispositions de la section 7 des présentes Modalités. Si c'est le cas, sous réserve des lois applicables dans la juridiction régissant les présentes, Banque Laurentienne ne sera pas responsable de tout dommage, action, demande, cause d'action, perte, frais ou dépense découlant de tels enjeux, raisons ou délais, directement ou indirectement.

12. EXPRESSION DE VOTRE CONSENTEMENT AUX PRÉSENTES MODALITÉS ET PRISE D'EFFET DE VOTRE CONSENTEMENT

En signant les présentes Modalités ou en sélectionnant ou en cliquant sur le bouton « j'accepte », « je consens », ou en posant toute autre action similaire dont l'objectif est d'exprimer votre consentement, vous reconnaissez que vous avez reçu, lu et compris les présentes Modalités, et que vous acceptez les présentes.

Votre consentement à la transmission électronique de Documents entrera en vigueur et portera ses effets lorsque vous aurez accepté les présentes Modalités conformément au paragraphe précédent.